

GUIDE SALARIE

REPORT D'HEURES DIF

Droit Individuel à la Formation



LES HEURES DIF

COMMENT REPORTER LE SOLDE D'HEURES DIF ?

Vos heures acquises au titre du DIF peuvent être utilisées pour **financer une formation**.

Vous devez cependant saisir le solde de ces heures directement en ligne sur votre compte formation.

Vous trouverez votre solde d'heures DIF sur :

- Votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ;
- Une attestation de droits au DIF fournie par votre employeur ;
- Votre dernier certificat de travail.

Les heures DIF sont converties au taux de 15,00 euros de l'heure.

Pour reporter les heures DIF, il faut aller sur votre espace sur le site moncompteformation.gouv.fr et effectuer les étapes suivantes :

- Saisir votre solde d'heures DIF
- Télécharger votre justificatif
- Enregistrer votre solde, celui-ci est automatiquement crédité sur votre compteur eu euros